



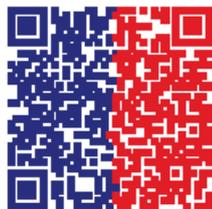


MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ICI, J'ACTIVE MON APPLICATION #TOUSANTICOVID.

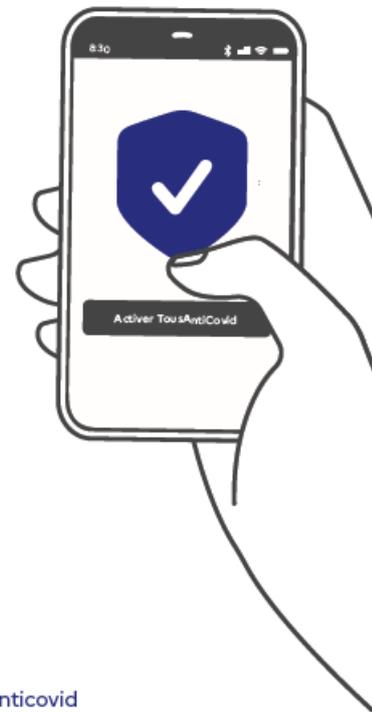
#TousAntiCovid, c'est aussi  
un moyen de lutter contre le virus.



**#Tous  
AntiCovid**



Pour télécharger l'application,  
scanner ce QR code avec  
votre téléphone



[www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid)

	<b>L'ÉDITO DU MAIRE</b>	<b>4</b>
	<b>AU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>5</b>
	<b>LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>9</b>
	<b>LES DECHETS EN QUESTIONS</b>	<b>10</b>
	<b>LA VACCINATION A CARENTOIR</b>	<b>11</b>
	<b>LA FETE DES BATTAGES</b>	<b>12</b>
	<b>LA VIE DE NOS ENTREPRISES</b>	<b>14</b>
	<b>LES CHEMINS DE RANDONNEE</b>	<b>16</b>
	<b>ZERO PHYTO</b>	<b>18</b>
	<b>EN BREF</b>	<b>20</b>
	<b>LES TARIFS COMMUNAUX</b>	<b>22</b>

# L'ÉDITO DU MAIRE

---

Mesdames, Messieurs, Chers Nicolasiennes et Nicolasiens,



Nous avons la chance, voire le privilège, de vivre dans une commune qui allie un environnement paisible et rural. C'est là ce qui confère à SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE son identité. En quelque sorte, c'est son patrimoine génétique.

Sensible à sa préservation, l'équipe municipale installée encourage une démarche écoresponsable.

L'engagement de la commune pour le maintien de la charte d'entretien des espaces communaux, la valorisation en cours des chemins de randonnée et du Bois de Grisan constituent des exemples de notre adhésion.

La municipalité continue aussi à fonctionner dans ses activités tels l'accompagnement de la coopérative TZC (Territoire Zéro Chômeur) pour l'ouverture à Saint-Nicolas-du-Tertre à partir de la période estivale de l'épicerie multiservices, la mise en fonctionnement de l'antenne 4G avant l'automne, la rencontre du public lors de nos prochains conseils municipaux.

Suite à la démission de cinq élus du conseil municipal, conformément à la loi, nous devons organiser des élections municipales complémentaires dont les dates ont été fixées par Arrêté Préfectoral aux dimanches 12 et 19 septembre 2021.

Avec mon équipe nous lançons un appel aux candidatures pour compléter le Conseil Municipal. Nous vous sollicitons pour vous inscrire dans la liste ouverte en mairie. Notre commune nous tient à cœur. Elle est la ressource de nombreuses et belles perspectives, avec votre appui, votre confiance, nous poursuivrons l'évolution de notre Commune conviviale, dynamique et toujours agréable à vivre.

Vous verrez au fil de ces pages, une synthèse de nos actions faites pendant ce premier semestre, qui illustrent concrètement nos réalisations pour la Commune.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui contribuent, au quotidien, à faire de SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE un bourg agréable : les agents, les associations, les commerçants, les fournisseurs, les usagers, les élus et bien sûr chacun de vous.

Je vous souhaite une bonne lecture et reste toujours à votre écoute.

Bon été à tous.

Votre Maire,  
*Mickaël LE GOUÉ*

# AU CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal du 19 janvier 2021

Convention Ecole Sainte-Thérèse 2021 : Le Conseil Municipal décide du maintien de la convention avec l'école Sainte-Thérèse soit 580 € par élève scolarisé en primaire et 1180 € par élève scolarisé en maternelle.

Subvention voyage éducatif 2021 : Est décidé, le versement d'une subvention par élève domicilié sur la commune participant à un voyage éducatif organisé par son établissement scolaire au cours de l'année 2021, à raison d'un voyage par an et par élève. Sur la base de 10% du montant et plafonnée à 35€.

Subventions aux associations 2021 : Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Associations communales		Associations extérieures	
Eternel printemps	150 €	MFR Questembert	20 €
Arts et loisirs	350 €	Banque alimentaire	80 €
USSNAT	500 €	Restaurants du cœur	30 €
Société de chasse	150 €	ADMR (1.50€/hab)	720 €
Piégeurs	300 €	Pupilles Sapeurs-Pompiers 56	50 €
Anciens combattants	150 €	Ligue contre le cancer	40 €
Société de pêche	150 €		
Donature et Patrimoine	150 €	<b>Soit un total de</b>	<b>2 840 €</b>

Médecine professionnelle et préventive : validation de la nouvelle convention pour la période 2021-2023.

Assainissement collectif : convention SATESE : Un avis favorable au renouvellement de la convention pour la période 2021-2023 est donné pour une adhésion maintenue à 200 €/an.

Remboursement à Mme Corinne ARCENS : Le conseil municipal, approuve : le déplacement du distributeur de pain auprès de l'agence postale et de la bibliothèque municipale, avec raccordement sur le compteur électrique de la mairie et le remboursement au cabinet infirmier de la somme de 480 € au titre des charges d'électricité trop payées.

Budget principal commune : La décision modificative n°3 à la Section de fonctionnement est approuvée.

Location parcelles communales : Le conseil municipal autorise le renouvellement de la location des parcelles AB251/267/269 et ZA4, ainsi que la location de la parcelle cadastrée ZA46, d'une superficie de 1 ha 85 ares pour l'année 2021.

Contrat de fourrière : M. Le Maire présente une proposition de contrat de fourrière comprenant la capture, la prise en charge et l'enlèvement des animaux divagants ou dangereux, l'enlèvement des animaux blessés ou décédés. Le contrat est proposé pour une durée de 3 ans moyennant la somme de 414.48 euros par an. Considérant le coût élevé de la prestation, le conseil municipal ne retient pas la proposition.

## Conseil Municipal du 2 mars 2021

Comptes Administratifs 2020 : Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2020, et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

Comptes de gestion 2020 : Aucune observation, ni réserve pour les comptes de gestion de l'exercice 2020.

Droits à la formation des élus 2021 : Le montant de l'enveloppe sera plafonné à 2 805 € pour l'année 2021. Les crédits reportés au titre de l'année 2020 s'élèvent à 2 565 €.

Chauffage de l'église : Avis favorable donné à la reconduction du contrat avec la société Delestre pour la période 2021-2025 au tarif annuel de 678.30 € HT.



Société de pêche : Le conseil municipal décide d'accorder à la société de pêche nicolasienne une subvention exceptionnelle d'un montant de 864 €, soit 50% de la dépense d'acquisition de 2 panneaux d'affichage et d'information.

Coupes de bois pour les particuliers en forêt communale : M. Jean-Paul Dubois est désigné Référent coupes de bois en forêt communale

Coupes de bois en forêt communale : Concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le report en 2026.

Vente de parcelles communales : Vente d'une partie de la parcelle cadastrée AB53, les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur et des parcelles cadastrées AB 214 et AB 215, d'une superficie totale de 161 m<sup>2</sup> au tarif de 10€ le m<sup>2</sup>.

Location parcelle communale AB53 à l'EARL des Friches 2020-2021 : location de la parcelle communale cadastrée AB53, d'une superficie de 49 ares 65, pour les années 2020 et 2021.

Centre de gestion du Morbihan : Un avis favorable est donné pour la signature d'une convention d'intervention de l'Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection Santé-Sécurité au travail 2021-2023.

Achat parcelle E476 : Le conseil municipal propose l'achat de la parcelle boisée cadastrée E476, soit 32 ares.

## Conseil Municipal du 6 avril 2021

Taux d'imposition 2021 : Maintien à l'identique des taux d'imposition de 2020 :

- Taxes foncières propriétés bâties à 23.30 % (hors part départementale affectée aux communes)
- Taxes foncières propriétés non bâties à 57.45 %.

Affectation résultats de fonctionnement 2020 : Les résultats 2020 sont affectés aux différents budgets :

Pour le budget principal 2021 :	Excédent de fonctionnement reporté : 212 764.43 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé : 134 346.97 €
Pour le budget assainissement 2021 :	Excédent de fonctionnement reporté : 0.00 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 203.50 €

Budgets primitifs 2021 commune – assainissement – lotissement :

	Budget principal commune	Budget assainissement	Budget lotissement
<i>Section Investissement</i>	390 000 €	59 000 €	147 341.30 €
<i>Section Fonctionnement</i>	630 000 €	71 500 €	127 906.76 €

Ligne de Trésorerie : Reconduction de la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour un montant de 100 000 €.

Programme de voirie 2021 : Demande de subvention départementale : Le conseil municipal décide de solliciter le concours financier du Département du Morbihan au titre du programme de voirie 2021.

Acquisition d'une benne multiservice : Considérant les devis présentés pour la fourniture et la pose d'une benne multiservice ; l'offre de la société Bretagri est acceptée pour un montant de 2 150 € H.T.

Socle numérique écoles élémentaires : Le conseil municipal accepte l'adhésion à l'appel à projets pour le socle numérique de l'école élémentaire et l'achat des équipements, pour un montant total de 3 566.40 € T.T.C, sous réserve de l'octroi de subventions.

Prise de compétence mobilité – Oust à Brocéliande Communauté : Le conseil municipal approuve le principe du transfert de compétence mobilité à la communauté de communes Oust à Brocéliande Communauté, et les modifications statutaires qui en découlent.



Vente matériel boulangerie : Considérant les propositions d'achats des équipements suivants : Laminoin, Grande balance, Pétrin, Parisien et Batteur ; le conseil municipal autorise la vente du matériel pour un total de 2 410 € HT.

Carte communale : le conseil municipal prescrit la révision de la carte communale de la commune de Saint Nicolas du Tertre afin de la mettre en compatibilité avec le SCoT du Pays de Ploërmel ; et approuve l'adhésion de la commune de Saint Nicolas du Tertre à un groupement de commandes pour le recrutement d'un cabinet destiné à accompagner les communes dans la révision de leurs cartes communales.

Territoire Zéro Chômeurs : Projet épicerie multiservices : Est approuvé le principe de la création d'une épicerie multiservices sur la commune de Saint-Nicolas du Tertre ainsi que les conditions de la mise à disposition de l'actuel local de la boulangerie.

Remboursement : aménagement du poste de travail de la secrétaire de mairie ; remboursement de l'agent, pour l'achat d'une chaise de bureau pour un montant total de 179.99 €.

### Conseil Municipal du 18 mai 2021

Adhésion à la charte d'entretien des espaces de collectivités : le conseil municipal, souhaite poursuivre son engagement et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités du SMGBO.

Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire : Le Conseil Municipal, donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat pour 12 articles sur les 29 mentionnés à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci et prend acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Création de nom de voies (prises très haut débit) : le conseil municipal, valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune et valide les noms de : la Sencie et le Patis.

Convention de passage randonnée : le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en place les conventions à signer avec les propriétaires et locataires concernés et à signer tout document y afférent.

Demande d'achat de la parcelle ZB378 : considérant la demande d'acquisition du lot 11 du lotissement « les jardins du stade » d'une surface de 533 m<sup>2</sup> au prix de 7 995.00 € le conseil municipal valide cette acquisition et autorise monsieur le maire à signer les documents afférents à cette vente.

Délimitation de l'emprise du chemin public : Le conseil municipal, considérant la nécessité de délimiter l'emprise du chemin public en limite de territoire communal avec la commune de Carentoir valide le devis d'Éguimos géomètre et autorise le maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Centre de gestion : mise à disposition de personnel : le conseil municipal, approuve la signature de la convention du centre de gestion du Morbihan de mise à disposition de personnel du service intérim.

Commission de contrôle des listes électorales : considérant la démission de conseillers municipaux membres de la commission électorale des listes électorales, le conseil municipal nomme comme membre de la commission de contrôle Monsieur BRIZIOU Daniel.

Commission Locale du Territoire de L'OBC au sein d'Eau du Morbihan : le conseil municipal nomme comme Titulaire M Jean-Paul DUBOIS et comme suppléante Mme Corinne BAYON

### Sur La Révision de la Carte Communale et Le SCoT

#### Qu'est-ce que la Carte Communale ?

C'est un document d'urbanisme simplifié pour les petites communes. Elle permet de délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées et où il sera par conséquent possible de délivrer des permis de construire. La Carte Communale doit impérativement être compatible avec le SCoT, c'est à dire ne pas comporter de dispositions contraires aux objectifs fixés par le SCoT.



#### Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel, approuvé en 2018, est désormais en vigueur sur le territoire. Ce document de planification et d'urbanisme fixe les grandes orientations d'aménagement pour le long terme (→ 2035). Élaboré sur un territoire rassemblant les communes de Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté, il se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme et définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement.

#### La révision

La réunion tenue en janvier 2020 entre les Élus de Saint Nicolas et les représentants du SCoT, se concluait sur la nécessité de réviser la carte communale dans un délai d'un an pour la mettre en compatibilité avec les orientations du SCoT. Mais du fait du contexte sanitaire et des élections municipales prévues en mars 2020, le précédent Conseil Municipal avait reporté ce sujet. Lors de sa séance du 6 avril 2021, la nouvelle équipe municipale a donc prescrit la révision de la carte communale et budgété les premières dépenses pour le recrutement en commun avec d'autres communes d'un cabinet destiné à les accompagner dans cette démarche de révision.

### Sur « L'Épicerie Multiservices »

#### De TZC aux Faisous de l'Oust...à l'Épicerie Multiservice ?

Pour prolonger la première expérimentation de « Territoire zéro chômeur de longue durée », lancée en 2017 dans 10 territoires (dont Pipriac), le gouvernement a promulgué le 14 décembre 2020 une seconde loi d'expérimentation à destination d'au moins 50 nouveaux territoires. Cette seconde loi vise à confirmer l'approche proposée pour supprimer le chômage de longue durée subi afin de répondre pleinement au principe constitutionnel de droit à l'emploi pour tous.



L'objectif de cette expérimentation est de proposer à tous les chômeurs de longue durée et domiciliés depuis 6 mois sur notre commune, un emploi adapté à leurs savoir-faire, à temps choisi. A ce jour 26 Personnes durablement privées d'emploi sont identifiées par Pôle Emploi sur Saint-Nicolas-du-Tertre.

Le Conseil Communautaire d'Oust à Brocéliande Communauté a validé le 18 février dernier la mise en œuvre d'une coopérative de territoire en partenariat avec le CRIC Bretagne pour consolider la création de l'EBE (Entreprise à But d'Emploi) en vue de l'habilitation.

Notre Commission Municipale créée le 08 septembre 2020 participe activement à ce projet. Une dizaine de réunions, avec les élus, les chefs d'entreprises, les personnes privées d'emploi, les institutions nous ont aidé à étudier les besoins sur notre territoire et à lister les services qui pourraient être mis en place. Le 06 avril dernier pour faciliter le démarrage des activités nous avons approuvé à l'unanimité le projet d'épicerie multiservice.

Pour cela la Mairie met à disposition le local de « la boulangerie », et contribue aux frais d'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité, de la ligne téléphonique ainsi qu'à la mise en conformité du matériel les 6 premiers mois.

Ouverture espérée de l'épicerie au cours de l'été...

Pour information une nouvelle campagne d'étude des besoins sera menée par les Faisous de l'Oust le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre ainsi que les 25 et 26 novembre lors de visites chez l'habitant.



# LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES



Ci-dessous un article proposé par les services de la communauté de communes OBC.

## AUGMENTATION DE LA REOM (REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)

Dans un contexte général de forte évolution des coûts liés au traitement des déchets et au sein de toutes les collectivités concernées, le conseil communautaire s'est positionné sur une augmentation de la redevance 2021 de 14% en moyenne qui varie d'une situation à l'autre. L'objectif est toujours également de réduire l'écart entre les secteurs de La Gacilly et Malestroit en attendant l'harmonisation de la gestion des déchets (scénario définitif prévu fin d'année 2021).

En effet, même si la gestion du service déchets a permis de maintenir une augmentation des coûts de fonctionnement inférieur à l'inflation, 6 évolutions pénalisent le budget :

- Le premier point est la modification du Barème Citéo qui réduit les aides au tri (évolution nationale)
- La baisse de la qualité du tri sur notre territoire. Les habitants d'OBC trient beaucoup ce qui est très positif. Cependant la qualité des gestes de tri a chuté et désormais 29% des tonnages triés est refusé. Cette baisse de qualité a également des impacts financiers puisque meilleur est le tri meilleur est le soutien financier;
- Une augmentation de la redevance trop basse pour couvrir l'évolution des coûts de fonctionnement;
- La baisse très forte du prix des rachats des matériaux triés. Les recettes ont ainsi diminué de 315 000 € en 3 ans en raison de l'évolution de la demande mondiale.
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 40 à 62 € la tonne (principe du pollueur / payeur).
- Augmentation du tonnage déposé en déchèterie de 16% en 3 ans. Des contrôles d'accès vont être instaurés courant 2021.

**La collectivité doit également faire face aux évolutions réglementaires à venir :**

- Au plus tard le 31 décembre 2022 : harmonisation à l'échelle nationale de la collecte des déchets, en s'appuyant sur le renouvellement naturel des parcs de contenants de collecte.
- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : obligation de tri à la source des bio-déchets des ménages et de tous les producteurs.

En résumé deux enjeux:

- Le premier sur lequel nous pouvons agir : amélioration de la qualité du tri des emballages et des déchets collectés en déchèteries et accès strict aux équipements d'OBC par les redevables du territoire
- Le second dépend d'évolutions nationales (augmentation des taxes, baisse des prix de rachat des matériaux triés, nouveaux barèmes de soutien financiers défavorables).

Le choix réalisé en conseil communautaire a été de prendre sur les réserves financières sur les 4 dernières années. Cela n'est plus possible pour le budget 2021 et ne correspond pas à la réalité des coûts.

La gestion des déchets est un enjeu majeur des prochaines années en raison de l'impact sur notre environnement (qualité de l'air, de l'eau et des sols). Trions plus et mieux, réduisons nos déchets et ainsi nous pourrions limiter l'augmentation de la redevance. Dans le cas contraire nous devons nous attendre à des augmentations importantes dans les prochaines années. Sur ce sujet particulièrement, la responsabilité individuelle impacte la responsabilité collective. C'est l'affaire de tous.



Retrouver plus d'information sur le site internet  
[https://www.oust-broceliande.bzh/accueil\\_obc](https://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc)  
ou sur l'application OBC mobile

# LES DECHETS EN QUESTIONS



## Où jeter les masques à usage unique ?

Les masques jetables doivent être mis dans un sac poubelle et déposés dans le conteneur ordures ménagères.

## Où déposer les déchets encombrants ?

Les encombrants sont à déposer dans les déchèteries, et non au pied des conteneurs de verre ou d'ordures ménagères. Un tel « dépôt sauvage » constitue une incivilité et incombe des tâches ingrates aux agents communaux

## Quelle est la fréquence du ramassage des déchets ?

Les agents de la Communauté de Communes et les prestataires interviennent :

- Toutes les semaines : Conteneurs des ordures ménagères
- Tous les 15 jours : Conteneurs de tri des emballages recyclables
- Tous les 14 jours : Conteneurs de verres près du terrain de foot
- Tous les 28 jours : Conteneurs de verres de la Châtaigneraie

Les passages supplémentaires peuvent être effectués à la discrétion des agents de service. Le ramassage des déchets étant une compétence communautaire, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations, nous en ferons part au service concerné.

Par ailleurs, la commune fait l'objet d'incivilité indépendante de notre volonté.

## Pourquoi la déchèterie de Carentoir est-elle fermée certains jours ?

Des opérations de broyage des déchets verts sont réalisées périodiquement à la déchèterie de Carentoir. Pour des raisons de sécurité, elle est fermée ces jours-là au public. C'était le cas le 21 juin dernier. La déchèterie est de nouveau ouverte dès le lendemain après-midi aux horaires habituels, dans le respect des mesures sanitaires. Merci de votre compréhension

Pour information d'autres opérations de broyage sont prévues :

- Lundi 23 août
- Lundi 18 octobre
- Lundi 6 décembre



## Comment obtenir un composteur gratuitement avec l'OBC ?

La Communauté de Communes OBC a lancé une opération de distribution de composteur individuel. L'objectif est de sensibiliser les usagers au compostage, d'inciter à continuer de trier les déchets recyclables et de diminuer les quantités d'ordures ménagères.

N'hésitez pas à vous inscrire en appelant au 0800 862 333 (appel gratuit).

Plus d'information sur le traitement des déchets sur les sites internet du Sittom-mi <https://www.sittommi.fr/> de l'OBC [https://www.oust-broceliande.bzh/accueil\\_obc/environnement/dechets](https://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc/environnement/dechets)

# LA VACCINATION A CARENTOIR



Le centre éphémère de vaccination de Carentoir a accueilli les 30 avril et 1er mai dernier 518 personnes dont 52 habitants de Saint-Nicolas-du-Tertre et 57 de Tréal pour la première injection du vaccin du laboratoire Pfizer.



Les 28 et 29 mai tous se sont représentés pour recevoir le rappel, à l'issue duquel ils ont reçu l'attestation avec le fameux QR Code certifiant l'achèvement de leur parcours de vaccination autrement dit le Pass-sanitaire.

L'ouverture de ce centre a été permise par le travail conjoint des élus des trois communes, et coordonnée par David Naël, 1<sup>er</sup> adjoint à Carentoir. Sur place, les élus et volontaires ont accueilli et orienté les personnes, et des covoiturages ont été organisés pour palier au problème de mobilité. Les doses de vaccins et les dispositifs médicaux ont été fournis par l'ARS (Agence Régionale de Santé).



Sur les lignes de vaccination définies par des barnums, quatre médecins de Carentoir, recevaient les candidats à la vaccination, et ce sont les infirmiers des cabinets de Carentoir et Saint-Nicolas-du-Tertre qui réalisaient l'injection en toute intimité. Le quart d'heure de surveillance obligatoire est assuré par les élus ou bénévoles, sous les yeux attentifs des pompiers de la Gacilly.

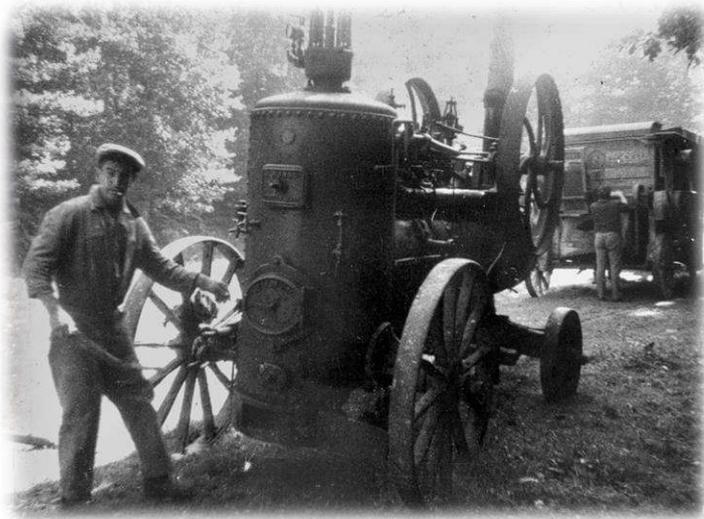
C'est dans un climat serein et une bonne ambiance que ce sont déroulées les vaccinations, une belle opération de solidarité humaine saluée par les personnes vaccinés, les professionnels de santé, les élus et les bénévoles.

*« Merci à tous »*



Les élus de St Nicolas remercient chaleureusement les volontaires qui ont donné de leur temps pour le covoiturage ou l'accueil au centre de vaccination.

# LA FÊTE DES BATTAGES



## Historique

Autrefois, comme dans toutes les petites communes rurales, il y avait la traditionnelle kermesse paroissiale. A la fin des années 60, lors de cette manifestation, il y avait déjà quelques animations autour des battages (présentation d'un tarare ou d'un trieur). C'est alors qu'un groupe de passionnés eu l'idée de remettre en service après les avoir restaurés, divers anciens matériels servant à la moisson (lieuse, vanneuse, locomobile, etc.).

L'association "**Le Comité des Fêtes de St Nicolas Du Tertre**" fut créé en 1970, la 1<sup>ère</sup> "Fête des Battages" fut ainsi lancée. Durant ces 50 années, le comité des fêtes a su organiser diverses manifestations : courses cyclistes, bal sous chapiteau, spectacle de funambules, compétitions de VTT, randonnées VTT et pédestres. Mais il y eu toujours la **traditionnelle Fête des battages**, qui au fil des années, s'est étoffée tant en animation, qu'en présentation de vieux matériels en tout genre. C'est aussi l'occasion de faire revivre la plupart des vieux métiers qui animaient autrefois nos villages. Après le repas, la journée est clôturée par un feu d'artifice et ensuite une grande fouée est allumée. La soirée se termine alors par une soirée dansante.

A force d'innover, nous avons pu articuler notre fête autour de 5 thèmes :

- Le blé : moisson à la main, à la faucheuse, à la lieuse, battage au fléau, à la vanneuse, puis à la moissonneuse batteuse, nettoyage du blé au trieur, au tarare, fabrication de la farine, fabrication et cuisson du pain au feu de bois, fabrication et cuisson au feu de bois de la galette de blé noir.



- Le lait : traite d'une vache à la main, écrémage du lait, fabrication du beurre, fabrication et cuisson de crêpes.

- La pomme : fabrication du cidre, dégustation du cidre à la bolée, fabrication d'eau de vie (la goutte) avec une alambique.

- La pomme de terre : récolte de pommes de terre, cuisson de pomme de terre à la vapeur.

- Les plats traditionnels : fricassée, bœuf gros sel, crêpes, galettes-saucisses





Aujourd'hui, cette fête est le rendez-vous de quelques milliers de visiteurs qui veulent s'imprégner de l'ambiance des moissons d'antan et des fêtes de villages. C'est aussi un temps de retrouvailles pour beaucoup de familles qui veulent retrouver leurs racines. Sur le terrain, c'est aussi la communion de plus de 250 bénévoles autour d'un même projet, et c'est surtout un rassemblement intergénérationnel. Les plus jeunes côtoient les plus anciens pour refaire ces gestes anciens afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

Organisée par le Comité des fêtes en collaboration avec les associations de St Nicolas, la fête des battages est devenue La Manifestation de l'année. Malheureusement, en 2020, du fait de la pandémie COVID 19, le Comité des Fêtes a dû reporter les festivités prévues.

### Et pour 2021 ?

Cette année, une fête des battages va être organisée, mais en version simplifiée. Avec une animation autour des battages, quelques stands de vieux métiers, et le repas à emporter le soir. Pour l'instant, il est trop tôt pour dire si la buvette et les stands alimentaires seront autorisés. Une chose est sûre le Comité des fêtes reste mobilisé pour rendre hommage à la tradition. Les bénévoles attendent avec impatience de reprendre du service, encore une fois l'innovation sera au rendez-vous.



La Fête des battages vous propose le 22 août 2021, une vente à emporter de sa traditionnelle fricassée ou bien de son bœuf gros sel. Pour ce faire :

- des tickets seront disponibles **au bar de St Nicolas chez Bruno et Marie Thé**
- une **réservation en ligne** sera possible sur le site internet Helloasso au nom "fêtes des battages saint nicolas du terre" ou directement avec le lien suivant <https://www.helloasso.com/associations/comites-des-fetes/evenements/fetes-des-battages-saint-nicolas-du-tertre>,
- **une permanence** sera organisée sur le site même de la Fête des battages le 31 juillet, le 7 août, le 14 août et le 21 août de 9H30 à 12h30.

Au plaisir de vous accueillir.

*Le Comité des Fêtes*

# LA VIE DE NOS ENTREPRISES

Votre municipalité souhaite soutenir ses entrepreneurs ou entrepreneuses.  
Que vous soyez artisan, agriculteur, chef d'entreprise, commerçant, de profession libérale ou auto-entrepreneur... vous participez au dynamisme de notre commune.  
Cette rubrique vous est dédiée !!!

## Happy Dogs Therapy

Micro-entreprise créée en juin 2018

Bienvenue dans le monde merveilleux d'Happy Dogs Therapy  
(ou la Thérapie des chiens heureux) !

Éducateur canin - Comportementaliste Diplômée d'Etat,  
praticienne en Fleurs de Bach et aromathérapie canine, et également masseur canin.



Je vous propose plusieurs services pour vivre en harmonie avec votre compagnon canin :

- Consultations comportementales à domicile,
- Séances d'éducation en lieux divers et variés,
- Balades sociales,
- Medical training,
- Consultations en Fleurs de Bach,
- Garde à domicile de vos compagnons,
- Massage canin, etc.

Tout ceci dans le respect de l'animal, dans la recherche de l'harmonie "Humain - Chien" et dans la quête perpétuelle du Chien Heureux ! Je vous invite à me contacter si tout comme moi vous souhaitez avoir un chien heureux et épanoui de la truffe aux pattes !

Lise GARNIER  
06 13 67 40 27  
[happy.dogs.therapy@gmail.com](mailto:happy.dogs.therapy@gmail.com)  
[www.happy-dogs-therapy.com](http://www.happy-dogs-therapy.com)  
Retrouvez-moi également sur Facebook.





## Hydre Eau Combustion



Je suis Manuel Chauvel, j'ai créé mon entreprise en Plomberie générale en juin 2019, mon activité principale est plombier, chauffagiste : installation, dépannage, équipement sanitaire, pompe à chaleur, solaire thermique...

Ma carrière de plombier débute en 2008 lorsque j'intègre la société Engie Home service, en tant que technicien spécialisé dans l'entretien et le dépannage d'appareil de chauffage. Ce qui m'a permis de connaître en profondeur le fonctionnement d'une habitation résidentielle et tous les problèmes quotidiens qu'une maison individuelle peut rencontrer. J'y ai appris aussi la relation clientèle et le travail de conseil que je trouve capital pour pouvoir cerner les besoins et demandes spécifiques à chaque client. Une expérience de 3 ans au Québec, m'a permis d'approfondir mes connaissances et d'autres méthodes de travail et surtout d'utiliser mon savoir-faire sous de grosses contraintes climatiques.



La **Qualification RGE**, me permet aujourd'hui d'être acteur de la transition énergétique mise en place par l'état, et pouvoir faire bénéficier d'aide à ceux qui souhaite se lancer. Pompe à chaleur, Solaire thermique, Cycle de l'eau, sont les projets que je propose et mets en œuvre. Je développe actuellement un projet de maison autonome et cherche des partenaires pour pouvoir proposer des solutions locales où tout le monde pourrait apporter ses connaissances et son savoir-faire.

« Je souhaite développer mon entreprise en cohérence avec les défis du monde actuel : en travaillant en collaboration avec les acteurs du secteur du bâtiment afin de pouvoir proposer des solutions efficaces et lutter contre le gaspillage énergétique. »

Manuel CHAUVEL : Plombier, Chauffagiste  
4 La Rue Aux Filles  
56910 Saint Nicolas du Tertre  
07 61 21 66 05  
[hydre.eau.combustion@gmail.com](mailto:hydre.eau.combustion@gmail.com)



Vous souhaitez vous faire connaître ?

Vous souhaitez mettre en valeur votre travail et vos savoir-faire ?

Pour nos prochaines éditions, n'hésitez pas ! Contactez-nous...

Il vous suffit de rédiger un texte concis, décrivant votre activité.... Pensez à nous joindre une ou deux photos et le logo de votre entreprise (un guide de rédaction est disponible en mairie.

Contact : [mairie.st-nicolas-tertre@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-nicolas-tertre@wanadoo.fr)

# LES CHEMINS DE RANDONNEES

Depuis de nombreux mois, une petite équipe de nicolasiens énergiques, efficaces et très motivés, s'active dans nos petits chemins ; ils taillent, débroussaillent, nettoient, aménagent et entretiennent, reliant entre eux des parties de sentiers déjà existants, en créant d'autres, afin de proposer aux nicolasiens et à tous ceux qui viennent découvrir Saint Nicolas du Tertre, d'agréables balades et sympathiques randonnées au travers de nos prairies et de nos bois. Ces chemins seront balisés, marquage certes provisoire dans un premier temps, pour bien guider les promeneurs.



Déjà 2 circuits sont désormais bien tracés et ouverts, qui suivent des chemins communaux, ou bien d'exploitation, mais qui passent, traversent ou longent aussi des parcelles privées, la plupart exploitées par les agriculteurs. Des conventions ont été signées avec tous les propriétaires et les locataires des terrains concernés, pour l'ouverture au public des sentiers sur ces propriétés privées. Remercions ici tous ceux qui ont bien volontiers accepté ces passages et qui permettent des boucles de promenades.



Sur les nouveaux panneaux qui seront installés aux départs des balades, au bourg et au Bois de Grisan, les sentiers seront indiqués et tracés, de même sur le site de la commune ; par la suite nous essaierons d'éditer de petits « flyers » pour nous guider sur les chemins et les découvertes. Dans l'information nous insisterons sur le respect indispensable de la nature et des propriétés traversées, ... ne pas s'écarter des chemins, n'y laisser aucun débris ou déposer des ordures, ne pas laisser divaguer les chiens, ne pas cueillir les plantes, etc...

## Le chemin du Moulin de la Porte

- une balade d'une heure, de 3 à 4 km selon vos options,

... peut-être y trouverez-vous les traces de l'ancien Moulin de la Porte aujourd'hui disparu.

Du bourg, descendez vers l'Étang de la Guette, puis par Lestréhan (vers l'est) ou La Touche Caro (au sud) rejoignez La Porte où vous prendrez à gauche vers le nord le nouveau sentier aménagé sur près de 800m pour rejoindre le chemin d'exploitation qui relie La Vallée à l'Étang de la Guette, sur lequel vous redescendrez pour en faire le tour d'un côté ou l'autre avant de remonter vers le bourg.





### Du bourg au Bois de Grisan

- une montée tranquille d'environ 2,5km jusqu'à l'orée du Bois, 30 à 45 mn selon votre rythme et votre curiosité.

Du bourg, rejoignez l'Étang de la Guette, après le petit pont, passez le fossé à droite et suivez la prairie vers le sud jusqu'à traverser le ruisseau des Vaux sur la passerelle installée pour cela ; poursuivez tout droit le chemin creux, traversez la petite route et continuez sur environ 150m avant de bifurquer sur la droite à travers le petit bois pour déboucher sur la zone des Pâtis où l'antenne 4G est désormais installée, passez entre les entreprises des Pâtis, traversez la D8 (avec prudence) et de suite prenez à droite le sentier qui serpente dans les talus au moins sur 500m et rejoint le chemin communal, lequel un peu plus loin, mène au Bois de Grisan.

### Sentiers pédagogiques du Bois de Grisan

3 circuits balisés sont en cours d'aménagement sur les thèmes des animaux, des plantes et de la gestion de la forêt, avec de nombreux panneaux explicatifs, refaits à neuf et complétés, avec l'aide de la Communauté de Communes pour la valorisation environnementale du Bois de Grisan qui retrouvera bientôt toutes ces « lettres de noblesse » ! Mais de cela nous reparlerons plus tard à l'automne pour présenter plus en détail ces chemins fort intéressants.

D'autres chemins de randonnées sont à l'étude ou presque aménagés comme celui autour des Rochelles. À suivre...



### **(Re)Découvrez votre commune sous la forme d'une chasse au trésor !**

Le Géocaching est une chasse aux trésors high-tech et ludique, pour laquelle vous devez être équipés d'un GPS (smartphone ou GPS de randonnée) et être inscrits sur le site Geocaching.com ou sur l'application (c'est gratuit inutile de souscrire l'abonnement). Les "trésors" sont des boîtes de différentes tailles, cachées par d'autres géocacheurs à des coordonnées spécifiques que vous devez rejoindre, ... plus ou moins facilement 😊

Attention ! Contrairement à une chasse aux trésors classique, les boîtes que l'on découvre doivent rester sur place ! Chaque géocache contient au moins un "logbook" (petit carnet pour laisser une trace de votre passage, pensez à prendre un crayon avec vous). Vous pouvez y déposer de petits objets.

L'objectif est la balade et la découverte, et c'est toujours un bon prétexte pour sortir s'aérer au quotidien, en solo, en famille, entre amis.

**Des caches ont été positionnées sur notre commune à vous de les trouver !** Et si vous souhaitez continuer les découvertes, de nombreuses caches sont présentes dans les communes environnantes.



Encart proposé par Donature et Patrimoine



## Saint Nicolas du Tertre s'engage dans la charte d'entretien des espaces communaux.

### NIVEAU CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF: PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS EN N'UTILISANT PLUS DE PESTICIDES SUR LES ESPACES DE LA COLLECTIVITÉ.

**1**

#### NIVEAU 1

Respect de la réglementation pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



**3**

#### NIVEAU 3

Respecter les points du niveau 1 et 2  
N'utiliser aucun produit phyto ni biocide antimousse ou algue sur les surfaces à risque élevé de ruissellement  
Mettre en œuvre une gestion plus douce (Gestion différenciée)  
Mettre en place une politique de développement durable



#### NIVEAU 4

Respecter les points du niveau 1,2 et 3  
N'utiliser aucun produit phyto ou aucun produit biocide anti mousse ou algue, à l'exception, sur surface à risque réduit de ruissellement uniquement, des produits phytos de biocontrôle, à faible risque et des produits labellisés AB

**4**

**5**

#### NIVEAU 5

N'utiliser aucun produit sur la totalité des surfaces de la collectivité à entretenir, y compris dans le cas d'éventuelles prestations de service.



Saint Nicolas du Tertre est engagé dans la charte d'entretien des collectivités depuis 2011. La commune est au niveau 5 de cette charte. Lors du conseil municipal du mardi 18 mai les élus ont renouvelé leur engagement pour une gestion écologique des espaces verts et se sont à nouveau engagés à respecter le niveau le plus élevé de cette charte.

### DESHERBAGE CITOYEN

Si la flore sauvage s'installe c'est que la commune fait le choix de respecter votre santé et l'environnement.

Partagez les efforts avec votre municipalité.

Aidez-nous à entretenir les pieds de murs et les trottoirs situés devant chez vous.

Pratiquer un désherbage citoyen : balai, binettes et bonne humeur !



### Vous avez dit « mauvaises herbes » ?

Le pissenlit, l'ortie, le rumex, le mouron, le plantain ou encore le séneçon sont trop souvent accusés de vagabondage sur les trottoirs. On les appelle « mauvaises herbes » car elles sont jugées indésirables.

Pourtant ces plantes ont de nombreux intérêts : elles accueillent une faune utile, nourrissent les pollinisateurs et apportent des couleurs à nos rues.

### CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LA VEGETATION SPONTANÉE !

Des questions ? N'hésitez pas à contacter votre Mairie ou le Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust  
10 boulevard des Carmes  
56800 Ploërmel  
Téléphone : 02.97.73.36.49/Fax :  
02.97.73.36.50  
accueil@grandbassinloust.fr

Pour l'EAU, Pour la BIODIVERSITÉ, Pour la SANTÉ



## Journée citoyenne du 5 juin

Initialement prévue le 29 mai, alors que les élus de la commune étaient mobilisés pour le centre de vaccination de Carentoir, la matinée citoyenne s'est finalement déroulée le samedi 5 juin. De même l'année dernière, à cause de la pandémie, cette matinée où les citoyens sont invités à participer à des petits travaux de désherbage manuel des espaces verts communaux n'avait pas pu avoir lieu. Depuis les herbes folles se sont alors généreusement installées dans les parterres. Pour rappel la commune est dans une démarche Zéro Phyto c'est pourquoi cette opération est essentielle : il faut soutenir nos deux agents municipaux qui entretiennent la commune et participent ainsi au maintien de notre cadre de vie.



Pour cette séance de désherbage citoyen le soleil et la bonne humeur s'étaient donnés rendez-vous, et une vingtaine de personnes avaient répondu à l'appel.

Au programme : les abords de la Mairie, la place, les parterres. Ensuite par petits groupes, les volontaires se sont dispersés dans le bourg pour éradiquer ce que l'on appelle désormais la végétation spontanée auparavant appelée aussi mauvaises herbes.

Chacun apporte son matériel : binette, brouette, seau, balai... Le camion de la commune a été également réquisitionné et c'est la benne bien chargée que cette matinée de labeur s'est terminée.

Pour remercier les Nicolasiennes et Nicolasiens qui ont participé et pour clôturer cette matinée citoyenne, un moment de convivialité a été organisé par la Mairie, aux Halles de la Guettes

L'occasion pour le maire d'annoncer que la commune a atteint le niveau 5 de la « Charte d'entretien des espaces communaux », dont l'objectif est de protéger la santé des habitants et de ses agents et de respecter l'environnement.



*« C'était une belle matinée,  
à renouveler... »*

## Commémoration du 8 mai



Conformément aux consignes de la préfecture, la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue en comité restreint. Pour préparer la cérémonie, le Maire, Mickaël Le Goué et deux de ses adjoints se sont entretenus avec le président et le secrétaire de l'association des anciens combattants.

Le dépôt de gerbe a été fait au monument aux morts, suivi par la lecture des morts pour la France et les allocutions officielles. La cérémonie était rythmée par un fond sonore : Chants des partisans, Sonnerie au drapeau, Marseillaise... rendant ainsi moins austère ce moment solennel, où les gestes barrières et la distanciation étaient strictement respectés (quelques habitants masqués ont assisté de loin à l'évènement).

Tous espèrent renouer avec la tradition en organisant pour la prochaine commémoration du 11 novembre, une cérémonie plus conviviale en y associant la population mais aussi plus riche en terme de transmission en y invitant la jeunesse nicolasienne.

## Le prochain Conseil

Le prochain conseil municipal se tiendra **le 6 juillet à 20 h à la salle polyvalente**, de nouveau ouvert au public et sans limite de couvre-feu, l'occasion pour les citoyens d'inaugurer le «quart d'heure citoyen».



Les séances du Conseil Municipal sont publiques, ce qui garantit aux citoyens le droit de suivre les débats et de connaître les décisions qui sont prises mais ils ne peuvent pas participer aux délibérations.

Pour une démocratie locale plus participative, le Conseil Municipal a proposé qu'après chaque Conseil dès la séance close, s'instaure un court dialogue direct avec les citoyens venus assister au Conseil, leur permettant de poser des questions sur l'ordre du jour ou non, et apporter remarques et suggestions.

## Information et concertation des citoyens

### **Rencontre avec des résidents des «Jardins du Stade»**

À leur demande, ces résidents furent reçus le 17 avril par le Maire et 2 Élus, réunion au cours de laquelle ils ont exposé quelques demandes concernant leur cadre de vie et l'avenir du lotissement. Un compte rendu de la rencontre a été dressé et envoyé à chacun. Le Bureau Municipal reprendra chaque point soulevé pour apporter les réponses.

### **Rencontre avec des jeunes nicolasiens.**

Reçus le 22 mai par le Maire et la Commission Municipale « Culture-Loisirs », des jeunes de 12-13 ans ont fait part de leurs souhaits, notamment l'installation d'un skatepark ou de pistes et buttes pour le VTT. Les échanges ont porté sur les conditions y compris financières de telles réalisations. La discussion se poursuivra avec les jeunes, mais les Élus souhaiteraient que le groupe soit élargi et font appel à tous les jeunes du même âge, intéressés pour débattre ensemble du cadre de vie, des besoins, services et autres demandes.

## Loisir et Lien Associatif

### **Forum des Associations**

Lors des rencontres, au long du 1er trimestre de cette année, avec les Associations nicolasiennes, il fut proposé à chacune de participer à un Forum à la date fixée au **11 septembre**. Après tous ces mois de «sommeil» dans le fonctionnement et les activités dû aux confinements successifs, ce sera d'abord le plaisir de se retrouver, nicolasiennes, bénévoles, élu.es. Ce sera pour chaque Association l'occasion de présenter à tous, notamment aux nouveaux habitants leurs activités, leurs animations et prendre les inscriptions. Début juillet, les Présidents ont été invités à la première réunion afin d'organiser ensemble ce Forum 2021.

## Communication



### **Mise en service de l'antenne 4 G**

Les relais des antennes Bouygues et SFR ont été installés fin juin sur le pylône de téléphonie, celui de Free devrait-être posé en septembre pour une mise en service de l'équipement avant l'automne. Cela devrait amener une amélioration de la couverture 4G dans notre commune pour ces opérateurs.

### **Internet très haut débit**

Les travaux de la fibre internet très haut débit continue d'avancer, les poteaux pour déployer la ligne sont installés sur la route des Pâtis, des rencontres sont en cours avec les propriétaires concernés pour demander leur collaboration aux opérations d'élitage.

### **Campagne de lutte contre les nuisibles**

La municipalité soutient une campagne de dératisation au niveau communal, un collectif citoyen est en place pour coordonner les actions : le coût de l'intervention restant à la charge des particuliers. A ce jour 8 personnes sont intéressées mais le coût reste décourageant. Les membres du collectif proposent la solution d'appât dans une cage qui piègerait les rats. Un test pratique est envisagé. Si le test est concluant, le matériel serait mis à disposition via une convention. La municipalité réfléchit à une éventuelle participation aux frais. En parallèle le collectif engage une négociation vers la baisse des tarifs des prestataires.

Si d'autres personnes sont concernées par les nuisibles, elles peuvent se faire connaître auprès de Bernard Texier (bourg), Bernard Riallin et Bruno Beaudoux ou en Mairie.



## **La vie de nos Écoles**

En cette fin d'année scolaire, notre association a dû s'adapter pour mettre en place divers événements tout au long de cette période très particulière.

Nous avons pu continuer notre collecte de journaux tous les 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois au local du comité des fêtes de Saint Nicolas et avons collecté plus de 18 tonnes de papiers dans nos locaux de Saint Nicolas et Tréal. La prochaine collecte s'effectuera le samedi 18 Septembre à Saint Nicolas. Nous avons également effectué des ventes de chocolats de Noël et de gâteaux Bijou pour compenser le repas de Noël que nous n'avons pu mettre en place. Pour bien finir l'année nous avons organisé une vente de repas à emporter avec la participation du restaurant « La Bonne Rencontre » de Tréal et des établissements « Entremont ».

Nos enfants ont terminé l'année avec des sorties scolaires, Branféré pour les maternelles et le Futuroscope pour les primaires.

Pour améliorer l'accueil de nos élèves, des matinées entretien des écoles ont été organisées le 23 juin à Tréal et le 30 juin à St Nicolas du Tertre.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants dans notre établissement vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent avec la direction de l'école par téléphone au 02 99 08 94 06 ou par mail à [eco56.steth.treal@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.steth.treal@enseignement-catholique.bzh).

*Le bureau de l'APEL*

### **L'été, le samedi, c'est bibli !**

La bibliothèque restera ouverte tout l'été. Jusqu'au 10 juillet les bénévoles vous accueilleront aux horaires habituels : mercredi et samedi de 10h à 12h et vendredi de 15h30 à 17h30. Ensuite, jusqu'au 29 août, nous assurerons une permanence le samedi de 10h à 12h.

De nouveaux ouvrages nous ont été prêtés par la médiathèque départementale. Nous en avons choisi pour tous les goûts, pour les adultes, les jeunes et les plus petits. Des romans, des policiers, des documentaires, des BD, des mangas, des albums jeunesse... Venez donc butiner dans les rayons et n'hésitez pas à exprimer vos souhaits !

Et, lors de vos promenades à l'étang, la boîte à livres est à votre disposition pour emprunter et déposer des ouvrages au gré de vos envies de lecture.

*L'équipe de la Bibliothèque*

# LES TARIFS COMMUNAUX



## PHOTOCOPIES

page A4 noir et blanc	0.20 €	Page A3 noir et blanc	0.40 €
Page A4 couleur	0.50 €	Page A3 couleur	1.00 €

## SERVICES COMMUNAUX

26 € l'heure d'intervention + coût horaire du matériel

## GARDERIE PERISCOLAIRE

0.50 € le ¼ d'heure



Pour vos Évènements

## TARIFS DE LOCATION

Salle Polyvalente	Associations et entreprises communales	Associations et entreprises extérieures
Réunion Grande Salle	gratuit	100 €
Option chambre froide		70 €
1 jour Salle + Cuisine	300 € (1 location gratuite)	400 €
	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
Vin d'honneur Grande Salle (sans buffet)	65 €	100 €
1 jour Salle+Cuisine	300 €	400 €
1 jour Salle+Chambre froide	220 €	320 €
2 jours Salle+Cuisine	400 €	500 €
2 jours Salle+Chambre froide	320 €	420 €

Halles de la Guette	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
1 jour	156 €	208 €
2 jours	260 €	332 €

## TARIF CIMETIERE

Concession 15 ans : 70 €  
Concession 30 ans : 100 €  
Concession 50 ans : 150 €



Cavurne 15 ans : 70 €  
Cavurne 30 ans : 100 €  
Cavurne 50 ans : 150 €



## ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES APPEL À CANDIDATURES

**Suite à la démission de cinq Conseillers Municipaux le 6 mai dernier, des élections municipales partielles se tiendront à Saint Nicolas du Tertre les dimanches 12 et 19 septembre (second tour si nécessaire).**

**Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.**

**Six sièges sont à pourvoir pour compléter le Conseil Municipal.**

Les déclarations de candidatures, individuelles ou groupées en liste, devront être déposées à la Préfecture de Vannes du mardi 24 au jeudi 26 août 2021.

La campagne électorale sera ouverte pour le 1<sup>er</sup> tour le lundi 30 août 2021 à 0h et s'achèvera le samedi 11 septembre 2021 à minuit.

Durant cette période le Maire, les Adjoint.e.s et Élu poursuivent la gestion des affaires municipales, les actions et les projets pour la Commune.

Être un ou une Élu.e au Conseil Municipal c'est :

- donner son point de vue lors des réunions,
- participer aux travaux des Commissions,
- formuler des propositions, construire des projets,
- être consulté et associé aux réalisations pour Saint-Nicolas-du-Tertre,
- rencontrer les habitant.e.s, les jeunes de la Commune, les Associations, les chefs d'entreprises, et partager des moments solennels, festifs et ludiques.

*Arrêté Préfectoral portant convocation des électeurs : voir l'affichage en Mairie.*



*Réunion d'information sur les modalités pratiques  
le 27 juillet 2021 à 20h à la salle polyvalente.*



Merci à Jean HERCOUET pour les photos